
AVIS AUX ACTIONNAIRES OU PORTEURS DE PARTS DU FONDS**AXA Indice France (FR0000172066/ FR0000170433)****OPCVM DE DROIT FRANÇAIS****(Ci-Après l'« OPCVM »)**

Paris – La Défense, le 1^{er} février 2023***Madame, Monsieur, Chers Clients,***

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les actionnaires/porteurs de parts de l'OPCVM AXA Indice France.

Nous vous informons qu'en date du 7 février 2023 (date de prise d'effet), le prospectus de votre OPCVM sera amendé afin de se mettre en conformité avec les obligations de transparence imposées par le règlement no 2015/2365 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement no 648/2012 .

Ce changement ne modifie pas le profil rendement/risque de ces OPCVM. Il ne constitue pas une mutation et ne requière pas, en conséquence, ni l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») ni une action spécifique de votre part.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'ensemble de la documentation réglementaire (« DICIs » et prospectus) sera disponible sur simple demande auprès de :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS

Tour Majunga – La Défense 9 –
6 place de la Pyramide
92908 PARIS – La Défense Cedex

et publiés sur notre site internet à l'adresse suivante : www.axa-im.com

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations

**AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
La Société de Gestion**